

COMMISSION  
ÉDUCATION

# LUTTER CONTRE LE HARCELEMENT SCOLAIRE

.....

Compte-rendu de la séance du 25/11/2021

## I INTERVENANTS

**Erwan Balanant**, Député du Finistère, Auteur du rapport de mission gouvernementale « Comprendre et combattre le harcèlement scolaire : 120 propositions »

**Laurent Boyet**, Président-Fondateur, Association Les Papillons

.....

🕒 Jeudi 25 novembre 2021 de 10h à 12h

📍 En visioconférence

**Élus référents :**

- 👤 Lionel Benharous, maire des Lilas (93)
- Marie-Line Pichery, maire de Savigny-le-Temple (77)
- Chantal Brault, 1<sup>er</sup> adjointe au maire de Sceaux (92)

## I CONTEXTE

Les élus référents de la commission « Éducation » de l'AMIF ont tenu à organiser cette séance de travail sur le harcèlement scolaire, véritable fléau dans de nombreux établissements scolaires. Le sujet a hélas été de nouveau au cœur de l'actualité en octobre 2021 à la suite du suicide de Dinah, adolescente de 14 ans métisse et lesbienne, victime de harcèlement scolaire pendant plusieurs années. Par ailleurs, la rentrée scolaire 2021 connaît un nouveau phénomène : le mot-dièse #Anti2010 qui cible les préadolescents nés cette année-là et est « prétexte » à insultes et moqueries.

### Un rapport de mission gouvernementale sur le harcèlement scolaire

Dans son rapport de mission gouvernementale sur la lutte contre le harcèlement scolaire, le député Erwan Balanant insiste sur la « nécessité d'ériger le droit à une scolarité sans harcèlement en tant que principe cardinal du droit de l'éducation ». En France, **10% des élèves sont affectés par le harcèlement scolaire soit 700 000 enfants**, à raison de deux ou trois enfants harcelés par classe. Au cours des dernières années, le cyber-harcèlement s'est imposé comme le prolongement quasi-systématique du harcèlement qui ne s'arrête dorénavant plus à l'enceinte scolaire.

Si la prégnance du harcèlement est intrinsèquement liée au climat scolaire dans l'établissement, **les collectivités territoriales** ont aussi leur rôle à jouer puisqu'elles sont, elles aussi, détentrices de responsabilités éducatives. **La prévention contre le harcèlement scolaire doit se faire sur tous les temps de l'enfant**, y compris en dehors des salles de classe. Il s'agit notamment d'un accompagnement sur le temps du déjeuner, à la cantine, mais aussi lors des activités périscolaires et sur le temps de transport.

Pour cette rentrée 2021, le ministre de l'Éducation Nationale a insisté sur la **généralisation du programme de lutte contre le harcèlement scolaire**. Il prévoit ainsi des ambassadeurs dans chaque établissement et la mise en place d'équipes pluri-catégorielles formées à la prise en charge du harcèlement. Toutefois, les agents territoriaux ne sont pas inclus dans ce nouveau dispositif. Il s'agit donc pour les collectivités de prendre part à ce sujet, aujourd'hui trop « scolarocentré », pour être en mesure d'accompagner l'enfant au quotidien et favoriser ainsi un meilleur climat communal.

### Quelles pistes d'action pour les collectivités ?

L'implication des collectivités territoriales doit nécessaire se fonder sur trois axes :

- La **sensibilisation des enfants** au harcèlement
- La **formation des agents** qui sont à leur contact, peu souvent considérés comme des adultes référents d'autorité par les harceleurs. L'objectif est d'encourager davantage les remontées d'informations pour permettre la prise en charge des victimes.
- La communication après des parents

Différents leviers d'actions au niveau territorial sont mobilisables par les collectivités, l'objectif étant de

faire en sorte que les communes, les départements et la Région travaillent de concert contre le harcèlement scolaire.

- L'organisation d'**ateliers éducatifs** dans le cadre des **activités périscolaires**
- L'initiative de **médiation par les pairs** alliant élèves et accompagnateurs pour parvenir à la résolution d'un conflit à la reconstruction d'un lien social.
- L'intervention de la **police municipale** dans les établissements scolaires pour une séance de prévention avec des présentations adaptées à l'âge des élèves.
- Des acteurs privés proposent également des actions. À titre d'exemple, l'assurance MAE propose des formations contre le harcèlement d'une journée au personnel communal.

L'**association Les Papillons**, présidée par Laurent Boyet, entend lutter contre les violences faites aux enfants. Elle déploie notamment des boîtes aux lettres dans les écoles, les structures périscolaires ou extrascolaires et les structures sportives pour permettre aux enfants de parler des maltraitances qu'ils subissent (harcèlement scolaire, violences intrafamiliales...).

Lors de la **journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire**, le 18 novembre dernier, Emmanuel Macron a annoncé de nouvelles mesures pour réprimer et prévenir le harcèlement :

- Le **renforcement du contrôle parental sur les écrans** utilisés par les enfants
- Le développement de lieux physiques d'écoute et de recueil de la parole
- La mise en place de **l'application « 3018 » dès février 2022**, dans le prolongement du numéro 3018 déjà existant. Elle aura pour objectif de permettre aux témoins et victimes d'adresser des captures d'écran de situations de harcèlement afin qu'elles soient mieux prises en charge.

## I POINTS PRINCIPAUX DES INTERVENTIONS ET ECHANGES

### Intervention d'Erwan Balanant, député du Finistère

**Erwan Balanant**, député du Finistère et auteur du rapport de mission gouvernementale « Comprendre et combattre le harcèlement scolaire : 120 propositions », constate que le harcèlement scolaire est devenu un réel fléau de plus en plus compliqué à traiter du fait des **réseaux sociaux**. La question est au cœur de l'actualité, tant par les dernières annonces du ministre de l'Éducation nationale le 18 novembre, **journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire**, que par l'examen de la proposition de loi d'Erwan Balanant visant à combattre le harcèlement scolaire. Elle sera votée en séance publique le 1<sup>er</sup> décembre.

La situation est particulière en France car les enseignements dépendent de l'Éducation nationale mais **l'ensemble du temps périscolaire est géré par la commune**, notamment la pause méridienne. Il s'agit de mettre en place des moments de dialogue afin de mettre en place et coordonner des actions de lutte contre le harcèlement. Cela peut se faire à travers l'organisation d'une **équipe pluridisciplinaire** c'est-à-dire avoir un personnel périscolaire travaillant conjointement avec les enseignants. L'objectif est de

## partager un socle commun d'outils pour réagir face au harcèlement.

La proposition de loi visant à combattre le harcèlement scolaire doit donner lieu à des **obligations dans le cadre de la formation initiale** des personnels de l'enfance. Cela ne prend pas en compte le personnel communal, ne possédant pas nécessairement de formation initiale, qui devra être mis en contact avec les personnes formées.

Les élus locaux peuvent donc être force de proposition et concourir à faire travailler ensemble tous ces acteurs, dont les associations locales sur ce sujet. Certaines associations d'élus mettent déjà en place des formations sur le harcèlement scolaire. Il faut en parallèle **multiplier les temps d'échanges entre tous les acteurs**, particulièrement les parents qui ont besoin de cette prise de conscience pour détecter tant un enfant victime qu'un enfant harceleur. Erwan Balanant déplore la perte de lien avec les parents d'élèves. Les collectivités ont leur rôle à jouer et peuvent notamment encourager la mise en place de **conseils municipaux des jeunes** qui permettent de faire le lien entre tous ces acteurs dans le cadre de projets de lutte contre le harcèlement.

Lionel Benharous, maire des Lilas (93) et élu référent de la commission Éducation, se réjouit de la prise de conscience croissante de la société. Aujourd'hui, plus personne ne peut minimiser le harcèlement scolaire. En tant que maire, Lionel Benharous distingue deux axes d'action :

- **La formation des personnels qui dépendent de la commune**, pouvant aussi avoir un effet d'entraînement au niveau des personnels qui n'en relèvent pas directement.
- **L'information** des élèves, des parents, des enseignants, avec une attention particulière pour les publics les plus fragilisés, peu informés sur le harcèlement scolaire.

## Intervention de Laurent Boyet, président de l'association Les Papillons

**Laurent Boyet**, président et fondateur de l'association Les Papillons, est ravi de constater que les élus sont tous très concernés par le sujet du harcèlement scolaire. À la création de son association, Laurent Boyet voulait libérer la parole des enfants, en âge de primaire, victimes de toutes sortes de violences (violences sexuelles, violences intrafamiliales, harcèlement scolaire...). Aujourd'hui près de **60% des courriers reçus dans les « boîtes aux lettres papillons » ont trait au harcèlement scolaire**. La majorité des enfants qui écrit à l'association ont entre 8 et 9 ans.

Au cours des dernières semaines, l'association des Papillons a changé de méthode. Auparavant, leur travail était surtout fondé sur **l'engagement de bénévoles**, formés à la détection des signaux de maltraitance et au recueil de la parole. Ils étaient en charge de récupérer deux fois par semaine les courriers dans les « boîtes aux lettres papillons » et de les envoyer au pôle d'analyse des courriers de l'association. Cependant, les bénévoles commençaient à manquer dans certains territoires. Le dispositif repose à présent sur **la municipalité** avec l'identification d'un **interlocuteur référent** et de **personnes ressources** parmi les éducateurs et animateurs. Ils seront formés à la détection des signaux de maltraitance et au recueil de la parole pour ensuite présenter le principe des « boîtes aux lettres papillons » aux enfants. Ce sont les mairies qui collectent les courriers et les envoient au pôle d'analyse, ce qui donne un gage de confidentialité au processus.

Les courriers sont traités de deux manières :

- 10% relèvent d'une situation préoccupante ou d'un danger imminent signalé au procureur
- La très grande majorité est renvoyée à la personne référente de la municipalité pour un **traitement local du problème**. Les bénévoles sont aussi présents pour accompagner les différentes problématiques rencontrées par les élus, les parents ou les élèves avec l'aide du **pôle d'assistance juridique**, composé de sept avocats, qui prodigue les premiers conseils gratuitement. Un **pôle d'assistance psychologique**, comprenant six psychologues, peut aussi être sollicité selon les besoins.

## Questions des participants

### ***Comment distinguer le chahut, inhérent à une cour d'école, du harcèlement scolaire ?***

**Erwan Balanant** rappelle que le harcèlement scolaire est à mettre en lien avec l'ensemble du climat scolaire dans les établissements, si celui-ci est un bon, les cas de harcèlement sont bien plus rares. La spécificité du harcèlement réside dans la perte de confiance de l'enfant. Lorsqu'il y a dégradation des conditions physiques et morales, l'alerte doit être donnée.

### ***Comment lutter contre le cyberharcèlement sur les réseaux sociaux, ne laissant plus de répit à l'enfant déjà victime de harcèlement sur le temps de l'école ?***

**Erwan Balanant** revient sur la dangerosité des réseaux sociaux qui prolongent le harcèlement à domicile. Le cyberharcèlement empêche la reconstruction de la victime pour se donner des moyens d'action. Il conseille ainsi quelques bonnes pratiques pour les parents, notamment celle d'interdire le téléphone portable dans la chambre de l'enfant quel que soit son âge. Les plateformes des réseaux sociaux vont prendre des mesures pour permettre de signaler les faits de harcèlement scolaire.

### ***Qu'en est-il des professeurs contractuels, ne disposant pas de la formation initiale à l'INSPEE, et qui échapperait ainsi à une formation sur le harcèlement scolaire ?***

Dans la proposition de loi visant à combattre le harcèlement scolaire, une partie du texte est dédiée à l'obligation d'avoir un socle de formation initiale sur les questions de harcèlement scolaire pour tous les acteurs de l'enfance. Les professeurs titulaires pourront donc former leurs collègues sur le sujet.

### ***Comment aborder la question des groupes WhatsApp qui réunissent toute la classe mais peuvent aussi être une nouvelle porte pour le cyberharcèlement ?***

Ces groupes sont très problématiques à réguler pour le législateur car ils relèvent de la correspondance privée. **Erwan Balanant** insiste sur la présence d'un adulte modérateur sur chaque groupe WhatsApp et qui se doit d'établir une charte de bonne conduite. Les élus locaux peuvent proposer des bonnes pratiques numériques à distribuer aux habitants. Un conseiller numérique peut être subventionné par l'État pour permettre de mettre en place ce type de dispositif dans les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

### ***Comment mettre en place un travail en amont de prévention contre le harcèlement et d'apprentissage de la différence ?***

**Laurent Boyet** partage également ce point de vue. Lors des interventions de l'association dans les écoles, des diaporamas vidéo sont présentés aux élèves pour leur expliquer la différence. L'éducation à l'empathie devrait être beaucoup plus développée dans le système scolaire français.

### **Comment collaborer avec l'association Les Papillons ?**

Il faut contacter l'association à l'adresse suivante : [contact@associationlespapillons.org](mailto:contact@associationlespapillons.org) afin d'expliquer la situation dans votre commune. Vous serez ensuite mis en relation avec le ou la référente départementale qui vous contactera pour expliquer le fonctionnement et la marche à suivre.

### **Qu'en est-il des éducateurs sportifs et des associations qui sont eux aussi susceptibles de déceler les premiers signes de harcèlement ?**

**Ariane Godeberge**, la référente de l'association Les Papillons dans le Val-d'Oise (95), ajoute que Laurent Boyet travaille activement avec le ministère des Sports et a bénéficié récemment d'une subvention de 20 000 euros pour continuer à libérer la parole dans le cadre sportif. Une convention nationale a été signée avec plusieurs fédérations nationales pour poursuivre cette prise de conscience collective.

## **Fin de la réunion**

### **LISTE DES INSCRITS :**

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>COMMUNE</b>
Abchiche	Sabrina	Adjointe au maire	CHAMPIGNY SUR MARNE
Ayadi	Chantal	Directrice Générale Adjointe des Services	DEUIL-LA BARRE
Battistini	Monique	Adjoint au maire	ECQUEVILLY
Beloqui	Massy	Maire-Adjointe	MASSY
Berri-Berri	Emeline	Adjoint au Maire à l'Enfance aux Affaires Scolaires et Périscolaires	MOUROUX
Berthelin	Celine	Adjointe	BOISSY LE CHATEL
Bougerol	Gaëlle	Adjoint au maire	YERRES
Boulay	Bernadette	Maire adjoint à l'Education	SAVIGNY LE TEMPLE
Bouyon	Sophie	Directrice de l'Education	CHATILLON
Brunet	Gwénaëlle	Directrice de l'Education	CROISSY-SUR-SEINE
Cadoux	Monique	Adjointe au Maire Elue aux affaires scolaires	NEUVILLE SUR OISE
Celestin	Christophe	Conseiller Municipal délégué commerce et nouvelles technologies	DEUIL LA BARRE
Cilleros	Liliane	Adjointe aux affaire scolaires	MERICOURT
Da Silva	Sonia	DGS	SAINT VRAIN
De Groot	Margaret	Maire Adjointe en charge du Scolaire	NANDY
Devos	Joelle	Maire adjointe santé Social et seniors	CONFLANS STE HONORINE
Drougat	Aurélie	Responsable du service des Affaires Scolaires	DEUIL-LA BARRE
Dumoulin	Cecile	Vice-présidente conseil départemental Yvelines	LIMAY
Dupuis	Stephanie	Maire adjoint déléguée aux affaires scolaires et périscolaires	MORAINVILLIERS
Duwez	Nathalie	Maire adjointe	BOURRON-MARLOTTE
Foucault	Murielle	Déléguée aux affaires scolaires et péri scolaires	JOUY-EN-JOSAS
Gebauer	Patrice	Maire	LE THILLAY
Giarmana	Christophe	Adjoint au maire chargé du secteur	LA VILLE DU BOIS

		éducatif	
Goussery	Sophie	Adjointe au maire	CHATEAU LANDON
Grandmontagne	Astrid	Adjointe au maire	GUIGNEVILLE SUR ESSONNE 91590
Gruber	Jacques	Adjoint au maire	SAINT-CLOUD
Janus	Alain	Adjoint Jeunesse et sport	CHILLY MAZARIN
Josse	Olivier	Maire adjoint	VERT LE GRAND
Lacheteau	Nicole	Maire Adjointe	ÉTANG LA VILLE
Le Guilloux	Aline	Conseillère municipale déléguée	CARRIERES SUR SEINE
Le Manach	Sandrine	Délégué petite enfance environnement et écologie	MAIRIE DE LINAS
Lefevre	Christine	Adjointe	MEROBERT
Lesage	Cédric	Conseiller Municipal	GOUAIX
Levasseur	Pascale	Adjointe	CORBREUSE
Maurey	Daniel	Maire	BOINVILLE EN MANTOIS
Mezieres	Richard	Adjoint au Maire chargé de l'Éducation, de la Prévention et de la Jeunesse	GUYANCOURT
Morin	Josiane	Conseillère municipale	DEUIL-LA-BARRE
Mounoury	Aurélie	Maire adjointe	BOISSY SOUS SAINT YON
Parois-Anquetin	Laurence	Maire-adjointe en charge de l'enfance et de la jeunesse	ABLON-SUR-SEINE
Pruvost	Stephanie	Directrice Vie de l'enfant	BOIS LE ROI
Rejaud	Clémence	Directrice Education	VANVES
Reny	Pierrette	Adjoint au maire petite enfance - jeunesse	BALLAINVILLIERS
Sadoun	Emmanuelle	Maire-adjoint	AIGREMONT
Sainsily	Annie	Maire adjointe à l'Education	BUC
Sainten	Sophy	Adjointe au maire	VARENNES-JARCY
Salles	Pierre-Antoine	Directeur Enfance jeunesse	SANTENY
Seita	Chloée	Adjointe aux affaires scolaires	VILLIERS SUR MORIN
Teixeira	Sylvie	Adjointe au Maire	VILLENROY
Tramoni	Daniel	Adjoint chargé du scolaire	CHAMPLAN
Verly	Elisabeth	Conseillère municipale en charge du scolaire et périscolaire	BUC
Yahmi	Séréna	Conseillère municipale	NOISY LE SEC